



VIVRA'VERN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

• N° 233 • DÉCEMBRE 2020 •

SUPPLÉMENT

HISTOIRES DE GUERRE



www.vernsurseiche.fr

VERN-SUR-SEICHE



VERN
SUR-SEICHE
Citoyenne par nature

Mairie de Vern-sur-Seiche

22, rue de Châteaubriant
CS 47118
35771 Vern-sur-Seiche cedex
Tél 02 99 04 82 04
mairie@vernsurseiche.fr

- Lundi 9h - 12h / 14h - 17h30
- Mardi 9h - 12h / 14h - 17h30
- Mercredi 9h - 12h / 14h - 17h30
- Jeudi 9h - 12h / Fermée l'après-midi
- Vendredi 9h - 12h / 14h - 17h30
- Samedi 10h - 12h (permanences état civil)

Brèves

● RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement citoyen (ou recensement militaire) est une démarche obligatoire, qui s'adresse à **tous les jeunes Français, filles et garçons, qui viennent de fêter leur 16^{ème} anniversaire.**

C'est une première étape avant la convocation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC), également obligatoire.

La démarche se fait à la mairie du lieu de domicile des parents ou sur servicepublic.fr (démarche en ligne).

A noter : un recensement trop tardif a une incidence sur l'inscription automatique sur les listes électorales qui peut ne pas être prise en compte à temps.

● RÉSERVE CIVILE : APPEL À VOLONTAIRES

La Réserve communale de sécurité civile (RCSC) aide les équipes municipales en cas :

- de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies, etc.);
- d'accidents industriels.

Elle contribue à la préparation de la population aux risques environnementaux ou technologiques d'une part, et participe au soutien et à l'assistance aux populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités après une catastrophe d'autre part.

Elle ne participe pas aux opérations de secours proprement dites. Il n'y a donc pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique car l'expérience de chacun est bienvenue.

Si vous souhaitez rejoindre la RCSC (composée à ce jour de 20 Vernois), à titre bénévole, vous êtes invités à vous faire connaître en mairie.

Sommaire

■ INFOS MUNICIPALES	P. 4
■ CADRE DE VIE	P. 5
■ SOLIDARITÉS	P. 5
■ VIE DES SENIORS	P. 6
■ URBANISME-TRAVAUX	P. 7
■ ENFANCE	P. 8
■ L'ÉCHO DES ASSOS	P. 9
■ TRIBUNES D'EXPRESSION	P. 10
■ VIE ÉCONOMIQUE	P. 11-12
■ SUPPLÉMENT : HISTOIRES DE GUERRE	

DISPARITION DE MICHEL MÉHU, AGENT À LA CUISINE CENTRALE

Michel Méhu travaillait pour la commune de Vern-sur-Seiche depuis 2006. Il assurait la plonge à la cuisine centrale. Il nous a quitté le 2 octobre dernier. Sa famille souhaitait remercier les Vernois.

« Nous avons été très sensibles aux marques de sympathie qui ont accompagné ses obsèques célébrées le 7 octobre 2020. Michel était très attaché à votre ville, à ses habitants, ses commerçants et bien sûr les amis, collègues et voisins qui l'entouraient.

En cela ce moment difficile aura aussi été chaleureux et réconfortant.

L'intégralité des dons que vous avez bien voulu faire à cette occasion sera reversée aux Restos du Cœur, une association qui lui était chère et dans laquelle il s'est longtemps investi comme bénévole.

Nous remercions également toutes les personnes qui nous ont accompagnés dans nos démarches.»





Editorial

SOLIDARITÉ, BIENVEILLANCE, SOUTIEN,
FAMILLE, MÉMOIRE

■ ■ ■ **Ce nouveau numéro met en avant la bienveillance des hommes et femmes qui ont tous et toutes un rôle à jouer pour notre commune. Nous rendons ainsi hommage à nos anciens combattants qui se sont battus pour nous offrir un pays libre. Au cœur de ce bulletin, vous trouverez un fascicule détachable à destination de nos enseignants, de nos collégiens, de nos aînés, mais aussi de tous ceux qui veulent se souvenir et transmettre l'Histoire, notre histoire.**

■ Je tiens à remercier M. Alain Grégo, président de l'Union des Anciens Combattants et M. Stéphane Chabot, conseiller municipal délégué au devoir de mémoire pour leur participation active à la réalisation de ce beau dossier.

Merci aussi à Madame Justine Loï pour la conception et la mise en page.

En cette seconde période de confinement, nous devons plus que jamais aider les plus défavorisés, les plus fragiles et être attentifs à chacun.

La municipalité met tout en œuvre pour permettre le bon déroulement des écoles, des services extra-scolaires, pour aider les plus démunis, mais aussi venir en aide aux familles subissant des tourmentes dans leur foyer. A l'avenir, notre souhait est de pouvoir offrir un accueil social élargi pour une meilleure réactivité et une plus grande efficacité de l'action communale face aux situations sociales d'urgence et de détresse.

L'organisation et le fonctionnement de la mairie se trouvent de fait modifiés en cette période de crise sanitaire avec notamment la mise en place du télétravail. La prise de rendez-vous individuels pour les démarches administratives est à favoriser afin

de gérer au mieux le flux de passage à la mairie. Les horaires d'ouverture restent inchangés.

Pour vous accompagner au mieux et ne pas mettre de côté la culture et l'enseignement, la médiathèque met en place un dispositif de « clic and collect », vous permettant de réserver vos ouvrages via Internet et de venir les récupérer sur rendez-vous.

Nous nous sommes également organisés pour laisser le marché ouvert, moment incontournable du samedi matin, tant sur le plan social que pour notre consommation locale. Mais son maintien reste fragile. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre nos efforts sur les gestes barrières, port du masque, lavage des mains et distanciation physique.

Je remercie tout particulièrement les commerçants du marché qui font preuve d'adaptabilité et de compréhension face aux modifications d'organisation fréquentes, mais nous devons en passer par là pour maintenir ce beau marché et ce moment important pour nombre d'entre nous.

Comme vous le savez, j'ai pris un arrêté autorisant l'ouverture de tous les commerces. Cette démarche visait à dénoncer les inégalités de traitement entre les petits commerces de proximité et les grandes surfaces ouvertes sans restriction ou encore les géants de la distribution via internet. Mais sous la pression des autorités, et dans un esprit de responsabilité, j'ai dû abroger cet arrêté, afin que nos commerces ne fassent pas l'objet de sanctions pénales. Le gouvernement a cependant été sensible à ces revendications portées par de nombreux Maires de France et a infléchi certaines de ses décisions. Nous espérons que nos commerces locaux



pourront très prochainement rouvrir dans le respect des règles sanitaires les plus strictes, qu'ils maîtrisent déjà parfaitement.

Car c'est à nouveau un coup fatal porté aux petits commerçants qui se rajoute aux difficultés rencontrées depuis ce printemps 2020. Ces commerces sont essentiels pour notre commune, pour nos seniors, pour les habitants du centre bourg et pour tous ceux qui sont désireux de maintenir et développer du lien social dans notre commune. Soyons solidaires avec eux pour les en remercier, soutenons notre économie locale. N'oublions pas qu'acheter et consommer dans notre ville, c'est aussi un processus durable.

Avec toutes ces difficultés, les élus se mobilisent depuis 6 mois pour avancer, mais la tâche à venir est encore importante. Nous relèverons le challenge car notre équipe est motivée et désireuse de mettre toute son énergie au service du bien-être des vernoises et des vernois, petits et grands. Et, pour cela, nous savons pouvoir compter également sur les vaillants bénévoles de la commune qui interviennent dans de nombreux domaines, à nos côtés. La perspective des fêtes de fin d'année approche. Ces quelques semaines vont être décisives pour pouvoir de nouveau partager des moments en famille, même si ces moments auront probablement un format différent et nous appelleront à rester un peu plus raisonnables qu'à l'accoutumée.

Bien à vous, Stéphane Labbé,
maire de Vern-sur-Seiche

Permanences du maire et des adjoint.e.s

Le samedi, de 10h à 12h, en mairie

- 5 décembre Monique Lenormand - Administration générale...
- 12 décembre Yannick Meignen - Cohésion sociale, santé, emploi
- 19 décembre Sylvie Audouard - Vie culturelle, environnement...
- 26 décembre Thierry Martineau - Economie, finance, éducation
- 2 janvier Nolwenn David - Petite enfance et jeunesse

Monsieur le Maire reçoit également sur rendez-vous : vous pouvez prendre contact avec son secrétariat au 02 99 04 82 06 ou carine.guerin@vernurseiche.fr.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

• LUNDI 14 DÉCEMBRE À 20H

EN MAIRIE DE VERN-SUR-SEICHE

VERN-LES-BAINS MERCI AUX SAUVETEURS DE LA SNSM

Chaque été, la Ville de Vern-sur-Seiche emploie des nageurs sauveteurs pour surveiller l'étang des Pâturiaux, ouvert à la baignade dans la vallée de la Seiche. A travers le bilan des sauvetages effectués cette année, c'est l'occasion de saluer le travail de la SNSM.

La Société nationale de sauvetage en mer naît le 15 octobre 1967 de la fusion de la Société centrale de sauvetage des naufragés et des Hospitaliers sauveteurs bretons. Cette association, reconnue d'utilité publique, a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger, en mer, mais également sur une partie du littoral français.

Assurant une surveillance constante de la baignade sur les plages, les nageurs sauveteurs de la SNSM sont les premiers présents en cas d'incident. Formés au secourisme et aux interventions en milieu aquatique, ils constituent le premier maillon de la chaîne des secours sur le littoral.

Les maires et les collectivités ont pour obligation légale d'organiser la surveillance de leurs plages. Pour ce faire, ils emploient, pour la saison estivale, des sauveteurs diplômés, en mesure de mener à bien différents types d'interventions, de coordonner, de prévenir les secours et de prodiguer les premiers soins.

Leurs missions :

- porter assistance aux baigneurs et aux utilisateurs d'engins de plage ;
- administrer les premiers soins aux victimes d'accident ;
- signaler les problèmes aux secours.



Outre ces actions de sauvetage, les sauveteurs présents sur les plages opèrent également un vaste travail de prévention auprès des vacanciers afin de réduire les risques d'accident.

Cette année, Evan, Corentin et Maëlla ont surveillé la plage. Ils sont intervenus à 10 reprises. « *Le manque d'attention des parents, leur méconnaissance sur les dangers de l'eau et l'irrégularité du fond sont à l'origine de ces accidents* » expliquent les sauveteurs. « *Il faudrait faire davantage de prévention sur les risques aquatiques et peut-être mettre en place un périmètre pour les jeunes nageurs et élargir les horaires de baignade. Les vacanciers arrivent sur place dès la fin de la matinée* ». Quelques pistes de réflexion pour l'été prochain...

La préfecture d'Ille-et-Vilaine lance un appel à candidatures pour représenter les riverains au sein du comité de suivi de sites Seveso. Six personnes peuvent être proposées parmi les associations, les entreprises ou les habitants de la commune.

Cette commission de sécurité est composée de 5 collèges représentant l'État, les collectivités locales, les riverains, les exploitants et les salariés.

Son rôle :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées ;
- suivre l'activité des installations pour lesquelles elles ont été créées ;
- promouvoir l'information du public.

Si ces commissions ont pour but premier d'être lieu de débats et de consensus, elles ont, dans un nombre limité de cas, des avis formels à rendre (en matière de Plan de Prévention des Risques Technologiques ou d'extension de site de traitement de déchets notamment).

■ **Si vous êtes intéressé(e), envoyez un mail à carine.guerin@vernsurseiche.fr ou téléphonez au 02 99 04 82 06.**



ARBORETUM DE LA VALLÉE DE LA SEICHE

UN PREMIER ARBRE PLANTÉ PROCHAINEMENT

Un terrain de 1,7 ha a été choisi dans le cadre naturel de la vallée de la Seiche pour y implanter l'arboretum communal. Un arbre remarquable sera planté au centre, symbole de ce nouvel espace paysager, ouvert à tous.

Le choix de l'arbre remarquable n'était pas si évident. Il fallait un très bel arbre, qui se distingue des autres et qui constitue un symbole fort pour cet espace, aménagé dans le but de valoriser le patrimoine horticole, reboiser la commune et sensibiliser le public à la conservation de la nature.

Ce sera finalement un tulipier de Virginie. Originaire du sud et de l'est des États-Unis, il a été introduit en France à partir du début du XVIII^{ème} siècle.

De la famille des magnoliacées, ce très grand arbre, à la croissance rapide et au port majestueux, peut s'élever jusqu'à 30 m. En été, il offre de nombreuses fleurs jaunes en forme de tulipes, bien parfumées. Il développe des feuilles très particulières, qui deviennent jaunes d'or en automne.

Symbole de la vie éternelle, le Tulipier de Virginie fait partie de ces arbres qui ne meurent « jamais » : il peut vivre plus de 300 ans !

La date de l'inauguration sera fixée selon l'évolution des mesures sanitaires en vigueur et communiquée très prochainement.



UN ARBRE POUR CHAQUE NAISSANCE

Une fois par an, une animation sera organisée pour planter les arbres correspondant aux naissances de l'année écoulée. Les parents qui souhaitent associer la naissance de leur enfant à la plantation d'un arbre sont invités à contacter la mairie au 02 99 04 82 04. Ils pourront ainsi choisir l'essence parmi une sélection, proposée par le service des espaces verts de la Ville.

Solidarités

DES AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE MAISON

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) - Maisons individuelles est un dispositif mis en place sur Rennes Métropole. Des permanences sont organisées pour informer le public.

Ce dispositif bénéficie d'une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de Rennes Métropole. Rennes Métropole, via ce programme, accompagne les ménages éligibles aux aides de l'ANAH (propriétaires très modestes, modestes et propriétaires bailleurs conventionnant à des loyers modérés) dans la réalisation de travaux sur leur maison individuelle.

Les travaux aidés portent sur la rénovation énergétique, la lutte contre la dégradation du logement ou encore l'adaptation du logement suite à une perte d'autonomie.

Le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT), missionné pour la conduite de cette démarche, a pour mission l'animation et la communication sur ce dispositif, et est en charge de l'accompagnement individualisé des ménages éligibles.

Une permanence d'information sur ce dispositif est organisée à la mairie de Vern-sur-Seiche **TOUS LES 3^{ÈMES} MARDIS DU MOIS, DE 9H30 À 11H30**. Prochaines dates sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

■ Pour tout renseignement complémentaire, le CDHAT reste à votre disposition au 02 99 28 46 50 ou par mail à pigrennesmetropole@cdhat.fr.



VERNOISES DE NAISSANCE OU DE CŒUR,

CLAUDINE ET DENISE NOUS RACONTENT LEUR COMMUNE

Entre deux confinements, nous avons réussi à aller à la rencontre de Denise Aubin, née en 1930 et vernoise depuis 1967, et Claudine Mérel, née Quinton à Vern en 1932. Chacune d'elle a vécu suffisamment longtemps dans la commune pour témoigner de son évolution et goûte une retraite tranquille à l'EHPAD du Clos d'Orrière. Entretien croisé pour un moment de partage, empli d'anecdotes et de souvenirs.

« Je suis née et j'ai vécu les premières années de ma vie à Vern, mais je suis partie de la maison à l'âge de 16 ans pour ne revenir que des années plus tard » raconte Mme Quinton. « Le bourg comptait environ 2 000 habitants à mon départ. Mes parents vivaient dans la maison située à côté de la boulangerie, près de l'église. A mon retour, tout avait tellement changé que je ne retrouvais plus le chemin de l'église ! ». Elle explique ensuite, avec le sourire aux lèvres, pourquoi elle a décidé de quitter sa famille : « J'avais 16 ans et je

trouvais le bourg peu animé pour une adolescente de mon âge. J'ai trouvé une place de nourrice à Paris, dans une famille propriétaire de la laiterie des Bouillants et que nous connaissions. Mes parents étaient terrifiés que je parte seule à la capitale. Moi, ça ne m'inquiétait pas ».

Mme Aubin et son époux sont connus pour avoir tenu un commerce d'alimentation, dans la rue de Châteaubriant, pendant de nombreuses années. « Nous avions 7 employés. L'affaire marchait bien jusqu'à l'arrivée du Super U, concurrent qui s'est installé sur la place de la Mairie et bénéficiait d'un parking, puis la création du marché ». Elle se souvient des animations de l'époque : « Une course en sacs avait été organisée par la noblesse vernoise. Une fois, un chanteur est venu se produire dans le bourg à l'occasion d'une grande fête sous un chapiteau ». Son mari était très actif sur la commune. « Il était pompier, élu au conseil municipal, président du comité des fêtes et d'animation, du club de l'amitié ».

Aujourd'hui, elles profitent d'une retraite bien méritée et prennent plaisir



à sortir se promener. Mme Aubin sort faire ses courses dans le bourg et se promène dans le parc. Leurs enfants viennent leur rendre visite régulièrement. « Avec le covid, ce n'est plus pareil. On se sent isolé ». Mme Quinton, elle, se rend chaque samedi au marché, accompagnée de sa sœur.

Nous leur souhaitons bon courage dans cette période si compliquée et espérons qu'elles retrouveront très bientôt un quotidien plus riche en liens sociaux.



PENSONS À CELLES ET CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

La Ville lance un appel à tous les Vernois ! Ecrivez, dessinez, exprimez-vous ! Prenez vos plus beaux crayons, pinceaux, tubes, papiers et envoyez-nous vos productions à mairie@vernurseiche.fr ou déposez-les dans la boîte aux lettres de la mairie (à l'occasion d'une course à faire en centre-ville ou d'une promenade près de votre domicile).

Vos créations seront transmises aux seniors de la commune afin de leur envoyer toutes vos ondes positives et les reconforter dans ces moments difficiles.

Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer vos coordonnées afin qu'elles soient transmises à votre interlocuteur.



URBA : C'EST QUOI TOUT CE CHARABIA ?

PAS DE PANIQUE ! ON DÉCRYPTE ÇA POUR VOUS..

Lorsque vous êtes amenés à effectuer des démarches en urbanisme, vous vous retrouvez souvent confrontés à une multitude de sigles : DP, PC, ADS, PLUi, ZAC... sans vraiment savoir ce qui se cache derrière. On vous décode tout ça dans ce petit lexique de « L'urba pour les nuls ».

DP ou Déclaration Préalable

Autorisation nécessaire pour des travaux de faible importance : clôture, extension, modification fenêtres, toiture...

PC ou Permis de Construire

Autorisation nécessaire pour des travaux de construction neuve ou une extension importante.

ADS ou Autorisations du Droit des Sols

Cette appellation regroupe l'ensemble des formalités en matière d'urbanisme, dont la DP et le PC.

ZAC ou Zone d'Aménagement Concertée

Opération publique ou privée d'aménagement de l'espace urbain.

PLUi ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Document de planification urbaine de la métropole

Et dans le PLUi, on trouve :

EBC ou Espace Boisé Classé

Protection stricte d'éléments végétaux (bois, alignements d'arbres, haies), identifiés sur le règlement graphique du PLUi. Tout défrichage ou déboisement y est interdit.

EIPE ou Espace d'Intérêt Paysager ou Ecologique

Éléments de paysage et secteurs à protéger, identifiés sur le règlement graphique du PLUi. Y sont autorisés les travaux ne compromettant pas le caractère de ces espaces.

DPU ou Droit de Prémption Urbain

Donne la possibilité à la collectivité d'acquérir un bien en priorité, à l'occasion de sa mise en vente.

DIA ou Déclaration d'Intention d'Aliéner

Formalité administrative réalisée par le notaire en charge de la vente d'un bien situé en secteur DPU.

PPRT ou Plan de Prévention des Risques Technologiques

Document cartographique et réglementaire permettant de connaître les zones géographiques soumises à des risques technologiques et de définir les mesures adéquates pour réduire les risques encourus. Il remplace les anciens périmètres SEVESO.

PPRI ou Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Document cartographique et réglementaire, qui évalue les zones pouvant subir des inondations et y instaure des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face. Il remplace les anciennes « zones inondables ».

**UNE ADRESSE, UN NUMÉRO !**

Le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale. La notification de ce numérotage au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre est devenue une formalité foncière depuis 1994, obligeant ainsi indirectement les communes de plus de 2 000 habitants à numérotter les habitations.

La mairie de Vern-sur-Seiche fournit les plaques, la pose est à la charge des habitants. Rappel : les numéros doivent être visibles depuis la voie publique afin de faciliter l'intervention des secours, services de la Poste et gestionnaires de réseaux.

Si vous n'avez pas de numéro d'habitation ou que votre plaque est illisible ou en mauvais état, nous vous invitons à vous rapprocher du service urbanisme de la Ville au 02 99 04 82 19 ou urbanisme@vernurseiche.fr.

L'ANNÉE 2020 MARQUE LE 500^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE NOËL DU FAIL

Seigneur de La Hérisseye, Noël du Fail est né vers 1520, dans la propriété familiale de Château-Létard à Saint-Erblon. Il fit ses premières études à Vern, sous la direction d'un curé, le père Caillard, avant de partir à l'Université de Paris. Juriste, magistrat et écrivain, disciple de Rabelais, sa renommée ne fut pas celle de son contemporain, mais il laisse une trace dans la littérature française avec « *Les Propos Rustiques de maistre Léon Ladulfi* » ou « *Les Baliverneries d'Eutrapel* ».

A la fois divertissante et sérieuse, son œuvre constitue un témoignage intéressant sur la société rurale du XVI^{ème} siècle en Bretagne. Tantôt réaliste, peignant admirablement certaines scènes, – et dans ce domaine ses « *Propos Rustiques* » sont le meilleur de ce qu'il nous a donné -, tantôt moraliste, cherchant la vérité et la franchise, il dénonce toutes les hypocrisies, particulièrement celles de son milieu professionnel, des avocats et des magistrats, fustigeant ceux qui veulent s'élever au-dessus de leur rang pour paraître.



Comme Rabelais, il prend le parti de rire, d'être un émoustilleur de mots, pour faire passer ses idées. Mais attention à ne pas confondre ce parlementaire atypique et original avec les écrivains facétieux de la même époque, et ne voir en lui qu'un conteur grivois, un bouffon, un plaisantin. Pour le XVI^{ème} siècle en Haute Bretagne, Noël du Fail, ethnologue avant la lettre, mêlant librement récits campagnards et réflexions humanistes dans une verve joyeuse souvent colorée de gauloiseries, est bien le seul dont l'œuvre littéraire lui permet de revendiquer le statut d'auteur majeur, authentique « Rabelais breton ».

Source : L'association Les Amis de Noël du Fail - www.lesamisdenoeldufail.fr

HALLOWEEN, SAMHAIN, TOUSSAINT PLUSIEURS BRANCHES, UNE RACINE !

Commençons par les dates : la période fêtée, située entre le 31 octobre et le 1^{er} novembre, est commune aux trois appellations et prend sa source dans la culture celtique.

C'est quoi, la « culture celtique » ?

Cette culture était commune à six pays : l'Irlande, l'Écosse, la Bretagne (avec la Loire-Atlantique), le Pays de Galles, la Cornouailles et l'Île de Man. Ceux-ci partageaient une même langue et des fêtes communes, dont Halloween.

Il y a environ 3 000 ans, le calendrier celtique se terminait le 31 octobre et, lors de cette dernière nuit de l'année, on fêtait le dieu de la mort : Samhain.

Chez les celtes, on disait que, durant cette période, le monde des morts et celui des vivants entraient en communication, en favorisant le passage des esprits dans le monde des vivants.

De manière générale, cette fête symbolisait un passage, une transition,

une transformation, d'une saison à une autre, ou d'un état à un autre.

Cette légende, apportée en Amérique par les colons d'origine celte, est, petit à petit, passée d'un moment solennel à un moment festif, en s'inspirant au passage de la fête des morts d'origine mexicaine, le « *Dia de Muertos* », fête très gaie et colorée, qui célèbre également l'ouverture d'un passage entre les morts et les vivants.

C'est le pape Grégoire qui, vers 835, a transformé la fête païenne d'Halloween en fête chrétienne de la Toussaint, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Ainsi, avec le retour d'Halloween en terre celte, ceux qui le souhaitent peuvent faire de cette période un moment joyeux... et celte !

Le saviez-vous ?

Pour respecter la tradition celte, la lanterne creuse ne devrait pas être une citrouille, mais une betterave !



Quelques mots en breton :

Culture celtique > *Sevenadur keltiek*, Toussaint > *Hollsent*, octobre > *Here*, novembre > *Du*, pays > *Bro* (singulier) ou *Broioù* (pluriel), langue > *Yezh*, fête > *Fest*, mort > *Marc*, joyeux > *Laouenn*, betterave > *Beterabezenn*, Joyeux Noël > *Nedeleg laouen*, Joyeux Noël et bonne année > *Nedeleg laouen ha bloavezh mat*, Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une excellente année 2021 > *Nedeleg laouen ha bloavezh mat e 2021 a hetomp deoc'h*.

APPRENEZ LE BRETON AVEC LE BAGAD KADOUDAL !

Pour la deuxième année, des cours de breton sont proposés bénévolement par le bagad Kadoudal. Si vous êtes intéressé.e pour apprendre cette langue parlée par plus de 200 000 personnes en Bretagne, vous pouvez contacter Bob Haslé (président du bagad) au 06 33 11 94 90. Les cours sont dispensés le mardi soir à partir de 20h30 (*hors période de confinement*), dans les locaux du bagad, au 3 chemin Roblot.



HOMMAGE À MAURICE ET FRANCIS LEMOINE,

PRÉCURSEURS DES ÉCHANGES VERN-SCHWALBACH

Depuis 1991, Vern est jumelée avec Schwalbach, commune de la Sarre en Allemagne. Pour comprendre cette décision et trouver les racines de ce jumelage, il faut remonter aux années 1945. Cet aboutissement est le résultat d'une longue histoire, entamée en 1944, via l'accueil par la famille Lemoine d'un prisonnier allemand nommé Karl Werner.

Les racines de ce jumelage ont pris naissance en 1945 lorsque M. Lemoine, agriculteur au lieu-dit Launay en Vern, accueillit Karl Werner et 2 autres prisonniers allemands affectés au camp de Saint-Jacques-de-La-Lande en 1945.

Mais plutôt qu'un long exposé, retenons les paroles de Francis et de Maurice.

Francis se souvient de leur arrivée à la ferme. « *Ils sont arrivés un matin pour faire la pirote de foin. Karl Werner était représentant en boisson. C'était un débrouillard. Il « planifiait » plus qu'il ne faisait.*

Il n'avait jamais travaillé dans l'agriculture. Sur l'exploitation, c'était « un ouvrier de bras », il s'occupait des vaches, enlevait le fumier, ramassait les pommes. Il était hébergé dans l'écurie ».

Celui-ci fut libéré en 1946 après avoir passé un an dans la ferme de M. Lemoine.

En 1947/48, Maurice fait son service militaire en Alsace. Il profite de cette occasion pour reprendre contact avec Karl et lui rendre visite à Schwalbach au printemps 1948.

Maurice se souvient de cette première rencontre. « *Lors d'une permission de 36 heures, j'ai pris le train à Strasbourg pour me rendre à Saarbrücken avec pour seule information le nom et la*

commune. Je suis allé à Schwalbach, j'ai demandé à des gens. Il n'était pas là quand je suis arrivé le samedi matin. J'ai passé l'après-midi avec Karl et Annie, sa femme ». Une photo en témoigne. Il poursuit : « *Le dimanche matin, je suis allé à la messe à Schwalbach en tenue militaire. Tout le monde me regardait. J'ai repris le train l'après-midi ».*

Au cours des années qui ont suivi et ce jusqu'à la fin des années 70, des contacts et des échanges se sont poursuivis entre les familles Werner et Lemoine. C'est fin 1979 que la municipalité de Vern, suite

à plusieurs relances de Karl, prit contact avec la mairie de Schwalbach. Cet échange déboucha sur l'officialisation du jumelage entre les 2 communes en 1991.

Maurice et Francis Lemoine nous ont quittés au mois d'août. Les membres du comité de jumelage tenaient à leur rendre hommage pour leur action, leur disponibilité et le temps consacré à leur donner toutes ces informations, mais surtout pour l'exemple de tolérance, de fraternité qu'ils ont transmis.



Chers concitoyens,

Nous venons de réaliser un travail de prospective financière qui confirme nos estimations faites cet été, à savoir une diminution des capacités financières de notre commune.

Les investissements engagés par nos prédécesseurs (pôle de l'enfance, salle de sport du Champ Brûlon...) grèvent notre capacité à investir pour les années à venir.

Les sommes investies (16 M€ sur les 6 dernières années) et l'endettement qui en découle vont fortement impacter notre épargne nette dès 2021.

Le délai de remboursement de la dette passera automatiquement de 6,5 à 9 ans, même si on limite les investissements au strict minimum d'environ 9 M€ sur les 6 ans du mandat (soit 7 M€ de moins que sur la période précédente).

Sans augmenter le taux des impôts locaux, ce à quoi nous nous sommes engagés, il faudra faire preuve d'une gestion rigoureuse pour redresser la trajectoire financière et éviter de tomber durablement à un niveau d'épargne négatif.

La marge de manœuvre dont nous héritons est étroite et nous oblige à faire des choix judicieux pour répondre très précisément aux attentes et aux enjeux les plus cruciaux pour notre commune et pour ses habitants.

Cette situation délicate financièrement, amplifiée par les effets de la crise actuelle, nous force à revoir nos ambitions et à imaginer de nouveaux modes de fonctionnement plus agiles et plus efficaces, des solutions plus innovantes dans tous les domaines.

Il nous faudra aller chercher des financements complémentaires, solliciter toutes les aides possibles, développer

les appels à projets, encourager la mutualisation intercommunale...

Gageons que si l'on parvient à bien maîtriser les trois premières années de notre mandat, nous pourrons ensuite retrouver des marges de manœuvres financières, tout en espérant une nouvelle croissance de la France.

La solidarité humaine, déjà forte à Vern, sera nécessaire pour aider les plus fragiles d'entre nous à traverser dignement cette crise et à construire ensemble un avenir désirable pour tous. Remercions ici les nombreux habitants et commerçants pour leurs actions généreuses de ces derniers mois.

En espérant fortement que chacun d'entre vous pourra passer les fêtes de fin d'année entouré de ses proches ou de ses amis, nous vous souhaitons bon courage et bonne santé, et restons disponibles autant que de besoin.

Nous avons souvent oublié que Paul BERT et Jules FERRY, fondateurs de l'école gratuite et obligatoire sont aussi, dès 1879, les artisans de la Laïcité dans notre pays.

Souvent édictée en 4^{ème} valeur de l'organisation de notre nation après la liberté, l'égalité et la fraternité, elle doit être considérée comme un élément de cohésion.

Ce n'est pas une opinion parmi d'autres, mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Notre laïcité se fonde sur 3 principes et valeurs :

- La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public,

- La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses,

- Enfin l'égalité de tous devant la loi quelles que soient les croyances et les convictions.

Sur notre planète, en cent ans, nous passerons de 2,58 (1950) à 8 milliards (projection 2050) d'êtres humains avec des approches culturelles, culturelles, sociétales et politiques différentes.

Nous avons donc la chance d'avoir en France, pour toutes et tous un socle commun qui se nomme LAÏCITÉ.

Au niveau communal, comme aux autres niveaux de l'organisation de notre République, nous élus, devons être en recherche constante de sa mise en œuvre et de son respect.

Nous devons être garants «de la liberté d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.»

Nous devons «garantir la liberté de culte et la liberté de religion mais aussi la liberté vis à vis de la religion : personne ne peut être contraint au

respect des dogmes ou prescriptions religieuses.»

Nous avons la responsabilité de renforcer les principes républicains en proposant notamment aux associations subventionnées par la municipalité de signer une **charte de la laïcité**, en continuant à favoriser la mixité sociale par l'accueil de nouvelles populations, à lutter contre les discriminations en rassemblant nos partenaires éducatifs autour du Projet Éducatif de Territoire,...

Pour conclure, nous citerons Jean-Jaurès : «Laïcité de l'enseignement, progrès social, ce sont deux formules indivisibles. Nous lutterons pour les deux».

Dans ce contexte si particulier, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour nous contacter par mail : minoriteactive@vernsurseiche.fr

UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UN NOUVEAU PROGRAMME POUR LE CLUB DES ENTREPRISES DE LA VALLÉE DE LA SEICHE

Le club des entreprises de la vallée de la Seiche a pour volonté de favoriser les échanges, contribuer au développement de réseaux, porter le dynamisme des acteurs du territoire en synergie avec les différentes organisations et institutions locales.

Créé en novembre 2015, le club compte une vingtaine de chefs d'entreprises originaires de Vern-sur-Seiche, Saint-Armel, Nouvoitou, Corps-Nuds mais également de communes voisines, qui se retrouvent lors de soirées conviviales, ateliers, conférences et visites d'entreprise.

La diversité des membres fait sa richesse car le club est ouvert à toutes les entreprises et associations employeuses désireuses d'échanger autour de thématiques communes. Les événements organisés permettent de mieux appréhender le tissu économique local. Découvrir l'expertise de chacun permet ainsi de mieux se recommander les uns les autres.

L'année 2020, bien que perturbée,

fut cependant l'occasion pour les adhérents de se retrouver lors d'une soirée conviviale pour les vœux et la galette des rois, en janvier, au cours de laquelle les nouveaux adhérents ont pu se présenter. En février, une conférence sur l'assurance des personnes a été animée par Thierry Gicquel, membre du club.

Pour poursuivre l'élan du club en 2021, un nouveau bureau a été nommé et de nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration. Le bureau se compose d'Eric Komlan, dirigeant de Performance et Mieux Être Professionnel, président, Bruno Camus, restaurant La Casa, vice-président, Valérie Ezanno Galéron, Réseau Aadprox, secrétaire et Thierry Gicquel, AXA Prévoyance et Patrimoine, trésorier.

Le programme se dessine pour les prochaines rencontres, avec des soirées mensuelles thématiques. Une première soirée sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises a été animée par Jean-Louis Guillet, le 22 octobre. D'autres devraient être proposées, en présentiel ou en visioconférence, en fonction des contraintes sanitaires : le travail à temps partagé, le management des équipes, les entretiens professionnels, la motivation des salariés, sont quelques-uns des sujets envisagés.

Les dirigeants d'entreprises ou d'associations employeuses de la vallée de la Seiche souhaitant rejoindre le club sont invités à prendre contact avec le bureau par courriel à l'adresse suivante : **contact@cevs-35.fr** ou **s'inscrire en ligne sur le site Internet www.entreprises-seiche.strikingly.com**.

Le coût de l'adhésion est de 100 € pour l'année et ouvre droit à la gratuité des événements proposés.

Entrepreneurs, un réseau professionnel est à vos côtés. Rejoignez-le !



LE POINT ACCUEIL EMPLOI

Il a pour mission de vous informer, vous conseiller et vous accompagner individuellement dans votre recherche d'emploi, de formation ou d'orientation.

C'est un service gratuit pour tous, que vous soyez demandeur d'emploi, étudiant, salarié, retraité...

Un espace est à votre disposition pour toutes vos démarches liées à l'emploi. Vous y trouverez des outils informatiques avec accès internet, de la documentation spécifique et surtout des professionnels pour vous accueillir et vous renseigner.

Le PAE est également présent pour mettre en relation les entreprises locales avec les demandeurs d'emploi.

Vous êtes une entreprise, une association : le PAE vous accompagne dans vos recrutements en identifiant vos besoins et en proposant des profils adaptés.

Vous êtes employeur particulier: le PAE vous accompagne dans vos recherches d'employés, de garde d'enfants, de ménage... ainsi que dans vos démarches administratives d'employeurs.

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 11h30, sans rendez-vous - Les après-midi :

possibilité de rendez-vous (le mercredi pour Vern).

Tél. 02 99 62 99 00
pae.vern@orange.fr
www.paesudest-35.fr
www.facebook.com/paesudest35

Pour toutes démarches concernant l'emploi, en dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez vous rapprocher de l'agence Pôle Emploi Rennes Est, 22 rue du Bignon, 35200 RENNES (de 8h30 à 12h30).



B I VENUE N

● MAD Voirie

Garage poids lourds, véhicules voirie, TP - 3, rue de la Motte - madvoirie@outlook.fr - Tél. 06 88 65 23 37

● Jap'N Thaï Truck

Food truck, installée tous les jeudis à 17h30, sur l'esplanade de la Nouvelle Orléans - Tél. : 06 08 63 98 51

● Epi'Vrac

Epicerie - Place de la Mairie - Sur Facebook et Instagram.
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 19h, le samedi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 19h et le dimanche de 9h à 12h30.

● Petipili

Calendrier de «l'avant bébé», bio, éthique et éco-responsable.
www.petipili.fr



Par arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 11 juin 2020, **Madame Sophie Sonnet** a été nommée notaire à Vern-sur-Seiche, office créé.

Le siège de l'office se situe au 1, rue François Rabelais, 3^{ème} étage.

Le notaire, Officier Public, authentifie les actes qui s'imposent avec la force d'un jugement définitif. Il est à l'écoute de toutes questions afin d'apporter un service juridique de qualité, réactif, efficace et humain.

A Vern-sur-Seiche également :
Madame Charlotte Picard-David, notaire associée, située au 2, rue du Boël.

PROCHAINE PARUTION

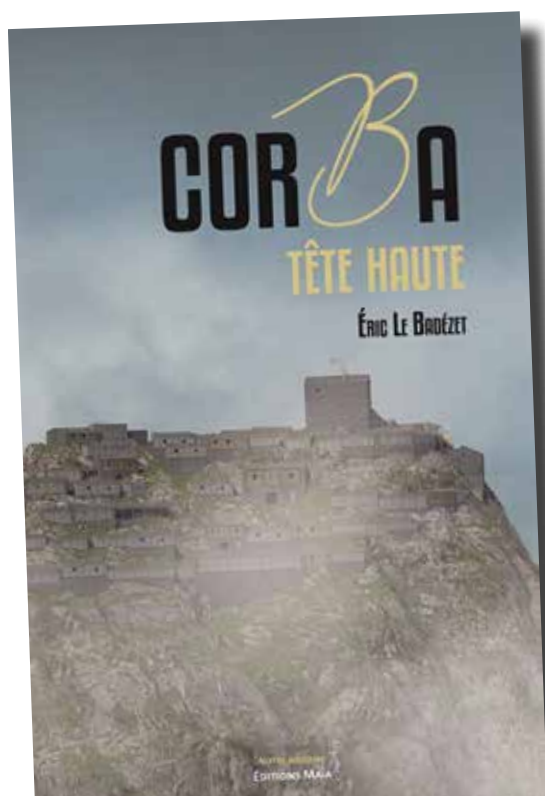
DU MAGAZINE : JANV-FÉV 2021

RÉSERVATION AVANT LE 8 DÉC 2020

02 99 04 82 28 ou communication@vernsurseiche.fr

UNE IDÉE DE CADEAU POUR NOËL ?

OFFREZ LE DERNIER LIVRE
D'ERIC LE BADEZET, AUTEUR VERNOIS



A commander en ligne !

www.editions-maia.com/livre/corba-tete-haute

ERRATUM

L'encart de Lili Couture publié dans le Vivra'Vern de septembre-octobre comportait quelques erreurs sur les jours et heures d'ouverture.

Nous lui renouvelons nos excuses pour la gêne occasionnée et publions ci-dessous le bon encart.

Lili Couture

Retouches de vêtements et de lingeries
Broderies machine personnalisées
Créations de déco...

Ouverture :
Du lundi au jeudi
De 14h à 18h

Tél: 07.87.19.80.39
23, RUE DES AJONCS D'OR 35770 VERN SUR SEICHE
lilicouture35@orange.fr
[Facebook.com/lilicouture35](https://www.facebook.com/lilicouture35)